

Communauté d'agglo :

Saint-Raphaël Avec des investissements à hauteur de 14,8 millions d'euros, l'exercice 2018

La stabilité. C'est ce que promet le budget de la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée (Cavem) qui s'élève à près de 122 millions d'euros. Avec un maintien des taux d'imposition, inchangés, que ce soit en foncier bâti, non bâti, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises, le budget voté, hier matin, à la majorité – abstention des élus frontaliers de la commune de Fréjus – prévoit également la maîtrise de la dette (l'intérêt de la dette baisse à 1,1 million d'euros, soit moins de 1 % des dépenses réelles de fonctionnement) et des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

« Ce maintien des taux de la TEOM est lié à la réouverture du site trois de Bagnols-en-Forêt (Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND), N.D.L.R.). Il faut en être conscient », a souligné Richard Sert, premier adjoint au maire de Fréjus. Et le président de la Cavem Roland Bertora, de renchérir : « On espère convaincre de l'importance de ce projet de hausse, seul rempart à une explosion des coûts donc des taux ».

« Abstention positive »

Richard Sert a voulu également clarifier la raison de son abstention, non parce qu'il n'approuve pas le budget mais « parce que nous voulons être associés officiellement à la gouvernance de la Cavem ».

« Une abstention positive », a donc nuancé Roland Bertora qui a rappelé que l'excédent de la section de fonctionnement servait à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, à hauteur de 5,4 millions d'euros.

« La progression du produit fiscal est supérieure de 973545 euros par rapport à 2017, qui augmente plus vite que l'actualisation des bases à +1,24 %, a-t-il ajouté.



De gauche à droite et de haut en bas : Frédéric Masquelier et Paul Boudoube, Richard Sert, Nello Broglio, Sébastien Perrin, Roland Bertora.

(Photos Philippe Arnassan)

En fonctionnement, les recettes les plus importantes proviennent de la TEOM pour 28,8 millions d'euros, de la fiscalité (63,5 millions), des taxes de transport, de séjours (8,7)... Côté dépenses, la masse salariale s'élève à 9 millions d'euros, soit 8 % des dépenses réelles de fonctionnement et en hausse de 3,87 %.

Les charges à caractère général représentent 34,7 millions d'euros

(30 % du total), regroupant la collecte des ordures ménagères (pour 15,3 millions), les transports (7,7), la propreté des rues (plus de 7,2 millions d'euros). Les autres charges de gestion courante se montent à 25,2 millions d'euros, soit 22 % du total. On y trouve les activités du syndicat de traitement des ordures ménagères (Smiddev) pour 11,4 millions d'euros, celui du service dé-

partemental d'incendie et de secours (Sdis) pour 6,1 millions, du théâtre Le Forum (près de 3 millions), des subventions (3,6)...

Un budget qui maigrit de plus de moitié

À cela, il faut compter ce que la Cavem reverse à l'État : 19 millions d'euros pour le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), 2,5 millions

pour le compte du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), près de 15 millions reversés aux communes pour l'attribution de compensation, les taxes de séjours... près de 40 millions au total.

Un point que Roland Bertora a particulièrement mis en valeur : « Je voudrais bien faire comprendre à tous que le budget « action » de la Cavem, ce budget « réel », n'est pas de 122 millions d'euros comme je l'ai dit en tout premier, mais 122-40 millions, c'est-à-dire 82 millions d'euros... » Et le président d'insister : « A cela, on soustrait les 27 millions d'euros consacrés aux ordures ménagères et les 6 millions du Sdis, il ne reste plus que 50 millions de principe actif! »

« Un budget solide »

Malgré tout, la Cavem dégage un investissement de près de 20 millions d'euros (5,4 millions de la section fonctionnement, 2,2 du fonds de compensation de TVA, près de 6 millions de subventions, 3,2 du résultat reporté...) pour des opérations d'équipement (voir ci-contre).

Si besoin, 4,5 millions d'euros pourront être empruntés afin de correspondre aux ajustements comme le remboursement du capital de la dette de près de deux millions d'euros.

À la problématique de la contractualisation avec l'État d'une grande partie des dépenses dont l'accroissement sera limité à 1,05 % et non 1,2 %, Richard Sert remarquait : « Les gens doivent être conscients que l'État est incapable de se désendetter et qu'il demande aux communes de le faire ».

Malgré les efforts drastiques demandés, le président Roland Bertora estime le budget de la Cavem « solide » et l'investissement « tonique ».

JOCELYNE JORIS
jjoris@nicemat.fr

Eau, assainissement, zones d'activités, pôle Capitou...

Les membres du conseil communautaire ont ensuite approuvé les budgets annexes, l'eau (près de 24 millions d'euros), l'assainissement (28,4 millions d'euros), les zones d'activités, le pôle grand Capitou, l'office de tourisme intercommunal.

Les élus ont également dis- sous la régie des transports dont la compétence revient à la communauté d'agglomération, et voté la fin de la délégation de compétences des aides publiques à la pierre. « On a décidé de ne plus suivre l'État et le laisser



assumer seul les frais et les revendications des bailleurs sociaux », a précisé le président de la Cavem.

Concernant l'aménagement du territoire, le schéma de cohérence territoriale du pays de Fayence a provoqué les débats. Le maire des Adrets-de-l'Estérel, Nello Broglio, a interpellé l'assistante.

« Nous ne sommes pas d'accord sur le site de Fonsante, une ancienne mine en déshe- rence. Sur ce site, il y a un projet, d'enfouissement de déchets provenant du départe- ment voisin, le traitement et

le stockage de déchets du bâti- ment. Il s'agirait de 200 000 tonnes par an ».

Un projet qui choque le vice-président de la Cavem, en charge de l'environnement. « Il est prévu 90 camions par jour qui déverse- raient 90 000 tonnes de déchets par an sur un site et 95 000 tonnes par an de mâ- chefers sur un deuxième site. Et cela sur trente ans, s'est in- surgé Nello Broglio. La pla- teforme et le stockage ne po- seraient pas seulement des problèmes aux riverains mais aussi et surtout à nos ressources en eau. Ce site se

déverse juste à l'endroit de la prise d'eau du syndicat de l'eau du Var-Est. La moindre pollution se retrouverait dans la prise d'eau du lac Saint-Cassien qui alimente Fréjus et Saint-Raphaël. Cette pol- lution du lac risque de poser un enjeu environnemental majeur ».

Alors que la commune des Adrets cherche à faire clas- ser l'Estérel « Grand site de France », avec un lac label- lisé et à l'heure de la pro- tection de la nature, le pro- jet de mâchefers venant des Alpes-Maritimes en scanda- lise plus d'un.

un budget sous contrôle

promet aussi une maîtrise de la dette, des taux d'imposition et de la taxe d'ordures ménagères

Création d'un budget annexe « Gemapi »

La Cavem a choisi de créer un budget annexe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations « Gemapi ». Il s'agit d'une taxe dont le produit sera exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement des travaux et opérations entrepris pour lutter contre les inondations. Un budget primitif a donc également été voté à hauteur de plus de deux millions d'euros. Dans le cadre de sa compétence « Gemapi », la Cavem va suivre le dossier de protection de la zone artisanale de La Palud contre les inondations, initié par la commune

de Fréjus qui a déjà obtenu l'autorisation « loi sur l'eau » et l'arrêté de dérogation à la législation de protection des espèces. La ville de Fréjus avait également pris la délibération de déclaration d'un projet de réalisation de digues de protection et d'aménagement des cours d'eau.

D'utilité publique

Afin d'acquiescer les emprises foncières nécessaires au chantier, la Cavem a décidé d'une procédure de déclaration d'utilité publique afin de pouvoir saisir les terrains, pour d'éventuelles expropriations. La Palud compte 240 entrepri-



La zone d'activités La Palud et ses 240 entreprises connaît des problèmes récurrents d'inondations.

ses confrontées à des inondations récurrentes. Les études de la commune de Fréjus depuis douze ans ont mené à la solution de construction de digues autour de la zone d'activités ainsi que d'une station de pompage qui devrait assurer la mise hors d'eau et préserver la zone artisanale de La Palud.

« On a acté la répartition du rôle de chacun. Fréjus traitera le pluvial, le syndicat mixte de l'Argens s'occupera des ouvrages hydrauliques et la Cavem, qui va récupérer les ouvrages, sera dotée du foncier que nous devons maîtriser », a précisé Roland Bertora.

Les principales opérations d'équipement du budget principal

On peut mettre en valeur les principales dépenses d'équipements de la section investissement du budget principal de cette année :

Logement social :

- Subventions aux bailleurs : 2,3 millions d'euros.
- Subventions aux propriétaires : 225 000 euros.

Infrastructures de voiries communautaires :

- Trémie souterraine et giratoire à Puget, entrée A8 : 4,8 millions d'euros.
- Barreau itinéraire alternatif : 445 000 euros comprenant le giratoire Moulin-Vernèdes (270 000 euros) et les études d'impact du tracé (175 000).

Acquisitions foncières :

- Terrains de l'écréteur de Vaulongue : 170 000 euros.
- Site agricole Les Amandiers : 780 000 euros.
- Terrain à Puget pour le regroupement d'agriculteurs : 480 000 euros.

Bâtiments intercommunaux :

- centre médico-psycho-pédagogique à Saint-Raphaël : 348 000 euros.

- Palais des sports : 202 000 euros.

Modernisation de plusieurs déchetteries :

- Trémies des quais à Saint-Raphaël : 330 000 euros.
- Remplacement d'une pelle : 150 000 euros
- Travaux au col du Bougnon et à la Bouverie à Roquebrune-sur-Argens : 400 000 euros.
- Acquisition de matériel à Puget-sur-Argens : 60 000 euros.
- Broyeur de végétaux : 25 000 euros

Action développement économique :

- Incubateur au château Gallieni : 404 000 euros.
- Maison de l'Estérel : 352 000 euros.
- Rénovation de l'école hôtelière Prom'Hôte et fonds de concours : 70 000 euros.
- Travaux de réhabilitation à La Palud : 452 000 euros.
- Hameau agricole Saint-Pons : 58 000 euros.



Les travaux de la trémie souterraine de Puget.



Laissez la nature reprendre ses droits.
Retrouvez une audition, plus vraie que nature !

En exclusivité mondiale, essayez une journée d'écoute :

- ✓ 100% rechargeable
- ✓ 100% connectée
- ✓ Au son incroyablement naturel



Prenez RDV dans l'un de nos centres pour un bilan auditif & un essai gratuits :

SAINT RAPHAËL CERCERON - 04 94 19 86 83
ROQUEBRUNE SUR ARGENS - 04 94 45 11 56

LE MUY - 04 94 51 49 45
LORGUES - 04 94 47 00 27

SAINT AYGULF - 04 94 49 13 73